

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du seize septembre deux mil dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Catherine PATUREL, Mohamed MALHI, Madeleine BRETAGNE, Alain SCHIRRER, Marie-Anne NOE, Dominique LEMAIRE-VEHENT, Sylvie COURTEILLE, Thierry LIPCZAK, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé : Jean-Claude FOULARD donne pouvoir à Marie-Anne NOE

Etaient absents : Manuel ESMERADO, Aurélie LE DOUJET, Isabelle MASTRIPPOLITTO, Floréa IONITA.

Mohamed MALHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 11

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents

Le maire demande l'ouverture de la séance à 19h05.

Le maire demande avant l'ouverture de la séance de rajouter une décision à l'ordre du jour :

- Délégation du conseil municipal au maire : louage.

L'ensemble des membres présents accepte la décision à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Subventions aux associations – 2019
- Création d'un emploi permanent : agent de maîtrise principal
- Convention relative à l'intervention d'un agent chargé d'une fonction d'inspection (ACFI)
- Admission en non-valeurs de pièces irrécouvrables
- Mise à jour de l'état de l'actif et de l'inventaire
- Participation semaine bleue
- Participation financière 2019 au fonds d'aide aux jeunes
- Participation financière 2019 au fonds de solidarité logement
- Affaires diverses

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2019 – N° 19

Le Maire donne lecture au Conseil des demandes de subventions émanant de différentes associations. Il met à disposition du Conseil le tableau récapitulatif des subventions de 2012 à 2018, et rappelle les conditions d'attributions des subventions communales.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder 1 360 € à l'ensemble des demandes de subventions.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL – N° 20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 01 octobre 2019, un emploi permanent d'Agent de Maitrise Principal appartenant à la catégorie C à temps complet.

OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN AGENT CHARGE D'UNE FONCTION D'INSPECTION (ACFI) – N° 21

Le Conseil, après avoir entendu M. le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité :
Décide d'autoriser le Maire à faire appel au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention d'inspection, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférents.
Les dépenses inhérentes à la signature de cette convention seront inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

ADMISSION EN NON-VALEURS DE PIECES IRRECOURABLES – N° 22

Les recherches habituelles n'ont pas permis d'encaisser le montant de plusieurs créances ;
C'est pourquoi Monsieur le Trésorier de Dreux Agglomération a transmis à la commune les états récapitulatifs des états de non-valeur, produits irrécouvrables chiffrés à 7.13 € € et 297.68 €.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable pour l'admission de ces créances énoncées en non-valeur.

MISE A JOUR DE L'ÉTAT DE L'ACTIF ET DE L'INVENTAIRE – N° 23

Le Maire communique au Conseil le tableau remis par M. le Percepteur d'Anet, concernant l'état de l'actif à la fin de l'année 2018.

En ce qui concerne les immobilisations corporelles, il propose de sortir de l'actif les biens suivants, réformés :

Budget communal :

Compte 21571 Remorque N° inventaire 2000/21571/REMORQUE/0118 Valeur Brute : 2 242.53

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

PARTICIPATION SEMAINE BLEUE – N° 24

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, dans le cadre de la semaine bleue, l'ensemble des administrés de 65 ans et plus peuvent bénéficier d'un spectacle au Dianetum au tarif réduit de 10 €.

Le C.C.A.S. ayant été dissous, il a été décidé avec la municipalité d'offrir 45 places aux premiers inscrits.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'ensemble des membres présents approuve la décision et accepte de régler la facture du Dianetum pour un montant de 450 € (QUATRE CENT CINQUANTE EUROS).

PARTICIPATION FINANCIERE 2019 AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES – N° 25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité refuse de verser une participation au fonds d'aide aux jeunes.

PARTICIPATION FINANCIERE 2019 AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – N° 26

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse de verser une participation au fonds de solidarité logement et rappelle que la commune s'est engagée dans un partenariat avec Eure-et-Loir Habitat pour des logements sociaux.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : LOUAGE – N° 27

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture d'Eure-et-Loir concernant le déploiement sur le territoire des compteurs Linky dans lequel est rappelé que la compétence a été confiée au syndicat ENERGIE Eure-et-Loir. Dès lors, la commune d'Oulins est dessaisie de sa capacité à s'opposer à l'installation des nouveaux compteurs.

Monsieur le Maire informe que des travaux d'élagage et d'assainissement en traverse ont été réalisés en bordure de la RD 928 avec une prise en charge financière de 50 % par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir. De plus, les arbres qui gênaient la visibilité au carrefour de la route de Mantes et de la rue du Gleffien ont été abattus.

Monsieur le Maire rapporte les faits d'un sinistre incendie de poubelles au syndicat des eaux, 2 rue des Sablons et déplore l'irresponsabilité d'un tel acte.

TOUR DE TABLE

M. MALHI donne lecture du courrier de Mme KRICORIAN pour l'article rédigée dans l'Echo d'Oulins suite à son exposition à la Médiathèque au Printemps dernier.

M. MALHI rappelle que la Médiathèque organise le 5 octobre prochain de 15h00 à 17h00 sa première dictée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 25.

Le Maire
Pascal LEPETIT,

Le Secrétaire,
Mohamed MALHI, ,